VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2011-2015
DÉLIBÉRATION PR-1088 I
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

vu les dispositions de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soir par 71 oui

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29 817-204, qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur deux parcelles situées au nord-ouest de la promenade des Crêts, et au sud-ouest de l'avenue Trembley, feuille 62 du cadastre de la ville de Genève.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Marc-André Rudaz

Le Président:

Olivier Baud